



RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Paragraphe 26° de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

SUBVENTIONS VERSÉES À MÊME LE BUDGET DISCRÉTIONNAIRE DU MINISTRE

Exercice financier : 2016-2017

Trimestre : octobre-novembre-décembre 2016

Nom du ministre	Fonction du ministre	Nom des bénéficiaires	Projet visé	Circonscription électorale	Somme versé
Aucune subvention n'a été versée pendant la période.	-	-	-	-	- \$